

TRAIL Nature du Pays de SAULT

Date : 10 JUILLET 2021 à 17H00.

INSCRIPTION : Sur le site Chronosphères.fr

COVID 19 : Une charte du coureur devra être signée à l'inscription pour valider celle-ci.

Un protocole COVID sera mis en place selon les dernières recommandations du gouvernement et de la FFA. (Règle en annexe).

Organisateur : ASPTT CARPENTRAS COURSE à PIED, avec la collaboration de la Mairie de Sault et la participation de la commune d'Aurel.

Présentation et règlement :

Les départ sera donné à 17H00 à l'hippodrome de SAULT (84) à 800 mètre d'altitude.

3 ravitaillements en eau sur le parcours au 4^{ème}, 8^{ème} et 12^{ème} km.

Un pointage sera réalisé au 8^{ème} km.

Les coureurs ne devront jeter aucun papiers, mouchoir ou objets sous peine de disqualification. Des poubelles seront mises à disposition après chaque ravitaillement.

Déroulement de l'épreuve :

Parcours : 16KM avec monotraces, chemins et petite partie d'asphalte dans la traversée du très pittoresque village d'AUREL.

Chronométré avec un D+ de 500 mètres.

Village : Les stands des partenaires pourront être installés à partir de 14H00 le 10 JUILLET 2021.

Départ et Arrivée : Hippodrome du défends de Sault.

Parkings : A proximité 100 mètres.

Douches : Au Camping du Défends. 200 mètres.

Massages : Des Massages seront effectués après le relais.

Supermarché et Boulangerie : Ouvert le samedi à 1KM

Horaire de Départ : 17h00.

Horaire limite d'arrivée du dernier concurrent : 19h30

Conditions de participation :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2007 ou avant.

Pour les mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition qu'une autorisation parentale pour la participation du TARIL du Pays de Sault soit remplie.

La participation à la compétition est subordonnée à la présentation par chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards :

- Soit d'une licence délivrée par la FFA et encours de validité : licence athlétisme compétition, licence Athlétisme running pass running ou licence Athlétisme entreprise.
- Soit d'une licence FFCO, FFPM, FFTri, en cours de validité.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'une licence UNSS ou UGSEL si l'engagement est réalisé par l'établissement ou l'association sportive scolaire, en cours de validité.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie par l'intéressé.

Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Inscription sur site internet Chronosphère : 17€ par personne

Inscription au Repas : Coureurs et accompagnants : 10€ par personne

Pas d'inscription le jour de la course

Reversion : 1 € par participant sera reversé à une association caritative en collaboration avec l'ASPTT CARPENTRAS.

Retrait des Dossards : Le 10 JUILLET à partir de 15H00.

Ravitaillements :

Chronométrage : Il sera effectué par un système de puce. **Site Chronosphère**.

Les repas :

Ils seront servis à table (6) par des bénévoles afin d'éviter les files d'attentes ou selon les consignes sanitaires en cours à la date de l'épreuve.

Repas du 10 JUILLET au soir (Pasta Party) et Logement en supplément : Tarif repas : 10€, Tarif logement camping du défends à SAULT à 200 mètres du Départ.

Service Médical : 2 ambulances, Infirmiers et secouristes et Secouristes. Liaison avec les pompiers.

Groupe Musical :

Lots participants : Lots souvenir à tous les participants inscrits sur internet.

Lots des Gagnants :

Scratch 6 premiers HOMMES

Scratch 6 Premières FEMMES

1^{er} et 1^{ère} de Chaque catégories

Logements :

Camping du Défends

Gites et Hôtels sur SAULT

Gites (Voir SAULT) 84

Hôtels (Voir SAULT) 84